

Expertise • Service • Conseil



M^e Paul Germain
notaire et conseiller
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle
Tél. : 450 504-5080
Télec. : 450 504-5085
www.paulgermain.com

1000\$ par année pour vous ou votre enfant handicapé, cela vous tente ?

En effet, le Bon canadien pour l'épargne-invalidité est une somme versée par le gouvernement du Canada directement au Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) d'une personne handicapée. Le gouvernement paiera des bons jusqu'à 1000\$ annuellement pour les Canadiens à faible revenu ayant une invalidité.

Pour cela, il faut souscrire à un Régime enregistré d'épargne-invalidité (ci-après REEI). Aucune cotisation au REEI n'est requise pour recevoir le bon annuel de 1000\$. La limite à vie des sommes que l'on peut recevoir en vertu du bon canadien pour l'épargne-invalidité est de 20000\$. Un bon peut être versé dans un REEI jusqu'à l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 49 ans.

Qu'est-ce qu'un régime d'épargne invalidité ?

Le REEI permet d'assurer la sécurité financière à long terme d'une personne gravement handicapée et admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Grâce à ce régime, les revenus générés par les sommes déposées dans le REEI ne sont pas imposés pendant qu'ils sont dans le régime comme les autres régimes d'épargne enregistrés (REEE et REER). Il faut noter que les cotisations versées au REEI ne sont pas déductibles du revenu imposable. Le régime s'apparente donc plus à un régime d'épargne études qu'à un REER.

Le bénéficiaire, s'il est apte, ou le titulaire (par ex : l'un des parents) si le bénéficiaire est inapte, ou toute personne ayant l'autorisation écrite du bénéficiaire ou du titulaire du régime peuvent cotiser au régime. Les cotisations peuvent être versées au régime jusqu'à la fin de l'année du 59^e anniversaire du bénéficiaire.

Il est aussi possible de transférer des sommes d'un REER, FERR ou RPA (régime de pension agréé) des parents ou des grands-parents au moment de leur décès, au REEI d'un enfant ou d'un petit-enfant financièrement à leur charge.

Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité

Comme un régime d'épargne étude, le REEI a sa subvention. La subvention canadienne pour l'épargne-invalidité est une somme que le gouvernement du Canada verse à un REEI. Le gouvernement paiera une subvention de 300%, 200% ou 100% pour chaque dollar versé par le titulaire, le bénéficiaire ou toute personne autorisée au Régime en fonction du revenu familial du bénéficiaire et des montants cotisés.

Les retraits

Avant de faire tout retrait, pour maintenir les subventions dans le régime, il faut qu'elles y soient demeurées au moins 10 ans. À partir de 60 ans, le bénéficiaire doit commencer à faire des retraits dans son REEI, et ces sommes ne toucheront pas les différents revenus gouvernementaux à caractère social, comme la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Des liens pertinents complémentaires se retrouvent sur notre site au www.paulgermainnotaire.com

Not' Journal – Jean-Guy Joubert

Le mois de mai est enfin installé laissant les rivières et ruisseaux reprendre tranquillement leur lit, la hausse des températures et le soleil faisant fondre les derniers vestiges de l'hiver. Qu'à cela ne tienne, nous avons tôt fait de ranger les pelles et abris afin de nous préparer à accueillir l'été!

Dans notre édition de mai, nous touchons les sujets suivants :

École secondaire à Prévost

Une marche pour une école secondaire à Prévost rassemblant plus de 400 personnes a eu lieu le 4 mai dernier. Plus de détails en page 5.

Environnement

Cette édition fait une grande place à l'environnement avec un compte-rendu sur le rendez-vous environnemental de Prévost en page 3, le Virage Vert en page 7, et, pour Sainte-Anne-des-Lacs, les projets sac à livres de la bibliothèque en page 9, et, Plantons et replantons pour la forêt de demain en page 10.

Société

Un portrait du Moulin aux Épices de Piedmont, en page 8, où nous en apprenons un peu plus sur les défis et les plans d'avenir de l'entreprise. Un reportage sur le Gala Zenith, en page 13, qui témoigne du dynamisme des entrepreneurs de notre région. Un survol du défi numérique auquel les journaux communautaires sont confrontés et un bref retour sur notre participation au Congrès de l'AMECQ, en page 14. Le portrait d'une organisation régionale visant l'amélioration des services de santé, le CAAP - Laurentides, en page 16. Pour terminer, dans le domaine des arts, l'annonce de la programmation du Festival des Arts de Saint-Sauveur (FASS) en page 31.



Convocation de Bouffe ta ville

Assemblée générale de dissolution

MARYSE AUBIN,
SECRÉTAIRE AU CA
BOUFFE TA VILLE



Ceci est un avis de convocation des membres de l'organisme Bouffe ta ville. Les membres sont invités à se présenter à la rencontre du **21 mai à 17h** afin de procéder légalement à la dissolution de l'organisme à but non lucratif Bouffe ta ville.

Bouffe ta ville retourne aux sources et ne souhaite plus être un organisme à but non lucratif. Suivez l'équipe sur Facebook. Dès l'été 2019, un premier îlot comestible sera créé à l'école des Falaises. C'est le début d'un long sentier.

À l'ordre du jour, la dissolution de l'organisme à but non lucratif Bouffe ta ville.

Club de pétanque libre de Prévost

Activités 2019

La saison de pétanque 2019 débute samedi 18 mai, à 10h au parc Val Des Monts, puis tous les mardis dès 18h30 à partir du 21 mai pour se terminer le samedi 21 septembre.

Le Club invite tous les adeptes de ce sport, expérimenté ou non, à se joindre aux membres de l'année dernière pour pratiquer cette activité amicale, en espérant que la belle température sera de la



partie pour tout l'été. – Pour info: Léo Drouin, 450-569-0041 ou leo.drouin@yahoo.ca. Au plaisir!

Journal citoyens

Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs

Mission :

Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal des citoyens.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal des citoyens.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du Journal des citoyens est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostaises

C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :

Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances:

Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique :

Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :
Jean-Guy Joubert président, Jean-Guy Héon trésorier, Yvan Gladu vice-président, Carole Bouchard secrétaire, Benoît Guérin, Gilbert Tousignant, Odette Morin, Isabelle Neveu, Marc-Aurèle Filion, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Jasmine Valiquette, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Luc Brousseau, Sylvie Prévost et Gisèle Bart.

Révision des textes :

Émilie Corbeil, Françoise Nicolas, Yvan Gladu, Gleason Théberge, Jacinthe Laliberté, Jean-Guy Joubert et Benoît Guérin.

Journalistes :

Émilie Corbeil : emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Webmestre :

Marc-Aurèle Filion : marco@journaldescitoyens.ca
Isabelle Neveu : isa.neveu@journaldescitoyens.ca

Facebook : [journaldescitoyens](https://www.facebook.com/journaldescitoyens)
Club Ado média

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Petites annonces :

Fernande Gauthier, tél. : 450 224-1651
fergau@journaldescitoyens.ca

Imprimeur :

Hebdo Litho

Tirage certifié : 10900 exemplaires

Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le Journal des citoyens reçoit l'appui de :

Culture et Communications

Québec

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié
AMECQ

« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry